

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2026

de la Commune de Sauvigny-le-Bois et de ses budgets annexes

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Ces budgets sont présentés avec la reprise des résultats de 2025

La commune compte 2 budgets différents :

- Le Budget général qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics, activités scolaires et périscolaires,)
- Le Budget du service assainissement

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité

Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

En M57, la fongibilité des crédits donne la possibilité au Maire de procéder à des virements de crédits sans nécessiter le vote de l'assemblée délibérante.

Ainsi à l'occasion du vote du budget, le Conseil Municipal peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de chapitre à chapitre (à l'intérieur de la même section et à l'exclusion des dépenses de personnel), et définir le plafond de cette autorisation. Le plafond est défini pour chaque section et ne peut dépasser 7.5% des dépenses réelles de la section (article L 5217-10-6 du CGCT)

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Au-delà de ces limites, les virements de crédits sont soumis au vote par l'assemblée délibérante.

Le délai de communication du projet de budget primitif (BP) à l'assemblée délibérante est porté à 12 jours minimum, en application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, ce délai s'entend en jours calendaires.

Le projet de budget a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 18 février 2026.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif global de la Commune pour 2026 (opérations réelles+ opérations d'ordre) présenté et voté par le Conseil Municipal le 9 mars 2025 s'élève à 2 443 196,00

Le budget primitif de la commune a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 313 632 € (chapitre 023 + chapitre 042 en dépenses de fonctionnement – chapitre 042 en recettes de fonctionnement).

1 / Dépenses de fonctionnement

DEPENSES	Crédits votés 2025	Budget voté 2026	Variation
Charges à caractère général	430 550,00	368 750,00	-14,35 %
Charges de personnel	360 000,00	366 000,00	+1,67 %
Atténuations de produits	8 000,00	10 000,00	+25 %
Autres charges de gestion courante	115 059,00	109 428,00	-4,89 %
Total dépenses de gestion courantes	913 559,00 €	854 178,00 €	-6,50 %
Charges financières	20 000,00	17 000,00	-15 %
Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0 %
TOTAL opérations réelles	934 609,00 €	872 178,00 €	-6,68 %
Opérations d'ordre (amortissement)	20 500,00	68 000,00	
Virement à la section d'investissement	386 554,00 €	245 632,00 €	
TOTAL opérations d'ordre	407 054,00 €	313 632,00 €	-22,95 %
Total DEPENSES	1 341 663,00 €	1 185 810,00 €	-11,62 %

Les principales **Dépenses** pour notre Commune :

■ **Les charges à caractère général (Chapitre 011) :**

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances, à la maintenance et aux prestations de services.

Les charges à caractère général enregistrent une diminution compte tenu d'une baisse des charges relatives à l'électricité, les combustibles, des contrats de prestations de services, des rémunérations d'intermédiaires et honoraires.

■ **Les dépenses de personnel (Chapitre 012)**

Les charges de personnel regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire les cotisations salariales et patronales, les assurances, les œuvres sociales

Le personnel communal est composé comme suit au 01/01:

Personnel titulaire : 2 agents à temps complet au secrétariat de mairie, 1 agent à temps incomplet au service technique chargé des espaces et de l'entretien de la Commune, une Atsem à temps complet. 1 cuisinière à temps incomplet .

Personnel non titulaire : 3 agents d'animation/techniques au service périscolaire, une aide-cuisinière à temps incomplet, 1 agent à temps complet et 1 agent à temps incomplet au service technique chargé des espaces et de l'entretien de la Commune

■ **Les atténuations de produits (Chapitre 014)**

Ce chapitre concerne la contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

■ **Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus aux subventions versées aux associations, au CCAS et à la contribution au Service départemental d'incendie et de secours.

Ces dépenses sont en diminution du fait des travaux pour la démolition de la grange rue du Crot Courtois, qui a été réalisés en 2025

■ **Les charges financières (Chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. La commune a 4 emprunts à charge.

2 / Recettes de fonctionnement

RECETTES	Crédits votés 2025	Budget voté 2026	Variation
Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	
Produits des services, du domaine	362 031,00 €	247 156,18 €	-31,73 %
Impôts et taxes	187 267,00 €	181 267,00 €	-3,20 %
Fiscalité locale	292 231,00 €	292 000,00 €	-0,08 %
Dotations, subventions et participations	99 799,02 €	66 358,00 €	-33,51 %
Autres produits de gestion courante	69 000,00 €	69 000,00 €	0%
TOTAL recettes gestion courante	1 010 328,02 €	855 781,18 €	-15,30 %
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	
TOTAL opérations réelles	1 010 328,02 €	855 781,18 €	-15,30 %
Opérations d'ordre	12 611,83 €		
Total RECETTES	1 341 663,00€	855 781,18 €	-36,21 %

Les principales **recettes** pour notre commune :

■ Les recettes attendues au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70)

Ce chapitre retrace essentiellement les recettes liées aux concessions dans les cimetières, Les coupes de bois réalisées sur la commune, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances et droits des services périscolaires, et les autres redevances.

■ Les impôts, taxes et fiscalité locale (chapitres 73 et 731)

Sur ces chapitres, sont inscrits notamment le produit des taxes foncières et taxe d'habitation, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la taxe additionnelle des droits de mutation et attribution de compensation.

Les taux d'imposition n'ont pas été voté à la date du vote du budget ,les bases ne nous ont pas encore pas notifiées.

■ Les dotations versées par l'État

Sont inscrites notamment les allocations compensatrices des Taxes d'habitation sur résidences secondaires, Foncier bâti et foncier non bâti et diverses participations accordées par l'État (non encore notifiées).

■ Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (baux des terres, location des logements communaux et de la Salle des Fêtes)

Le résultat 2025 a été reporté en partie en fonctionnement pour 330 028,82 € (compte 002).

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la salle des fêtes....

1 / Dépenses d'investissement

Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la salle des fêtes-solde
- Aménagement en logements de la résidence du Colombier
- Les travaux de toitures des pigeonniers
- La 1ere tranche des travaux d'enfouissement de l'éclairage public à Etaules-Le-Haut

Sont prévues également les dépenses liées aux achats de terrains, des travaux de voirie, des travaux sur les bâtiments aux achats d'informatique pour la Mairie, et de matériel divers.

2 / Recettes d'investissement

Pour 2026, les recettes d'investissement proviennent des subventions (salle des fêtes), du FCTVA et de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES 2026 (Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT	RECETTES 2026 Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT
Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	Subventions d'investissement	498 048,00 €
Immobilisations corporelles	257 944,60 €		
Subventions d'équipement versées	40 900,00 €		
Immobilisations en cours	404 000,00 €		
Total dépenses d'équipement	1 503 579,90 €	Total recettes d'équipement	655 808,00 €
		Excédent de fonctionnement capitalisés	315 005,40 €
		Dotations fonds et réserves	129 700,00 €
Emprunts et dettes	93 085,00 €	Cautions reçues	1 000,60 €
Total dépenses réelles	805 927,60 €	Total recettes réelles	943 754,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	Opérations d'ordre	313 632,00 €
Total DEPENSES	805 927,60 €	TOTAL RECETTES	1 257 386,00 €

Le Déficit d'investissement 2025 a été reporté en recettes d'investissement pour 451 456,40 € (compte 001)

III L'ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts représente 90 374,75 euros en 2025 et l'encours total de la dette au 01/01/2026 s'élève à 541 397,83 € soit 718,03 €/habitant.

IV PRINCIPAUX RATIOS

Population INSEE 2026 : 756 habitants

Informations financière et ratios	Valeur
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 153,67 €/habitant
Dépenses de personnel/Dépenses de fonctionnement	41,96 %
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 131,99 €/habitant
Dépenses d'équipements brut / population	888,82 €/habitant
Encours de dette / population	716,13 €/habitant
DGF / population	0,00 €/habitant

BUDGET ASSAINISSEMENT

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes de l'assainissement collectif de la Commune

Le budget primitif global 2025 pour l'assainissement (opérations réelles+ opérations d'ordre+RAR) présenté et voté par le Conseil Municipal le 9 mars 2026 s'élève à 692 761 €.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 / Dépenses de fonctionnement

Il s'agit essentiellement de dépenses liées au contrat de prestations de services pour l'entretien du réseau et des stations d'épuration, à la fourniture d'eau et d'électricité, à l'entretien et à la réparation du réseau d'assainissement (sont prévus le solde des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur certains tronçons).

Nous retrouvons également dans ces dépenses, celles liés aux charges de personnel, au remboursement des intérêts des emprunts et aux dotations aux amortissements.

2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement.

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2025 et la quote-part des subventions d'investissement.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	155 823,00 €	Vente de produits..	60 000,91 €
Charges de personnel		Subventions d'exploitation	
Autres charges de gestion courante	3 200,00 €		
Total gestion des services	159 023,00 €	Total gestion des services	60 000,91 €
Total dépenses réelles	159 023,00 €	Total recettes réelles	60 000,44 €
Virement à la section d'inv	152 899,00 €		
Dotations aux amortissements	55 000,00 €	Opération d'ordre	35 000,00 €
Total dépenses d'ordre	220 908,00 €	Total recettes d'ordre	35 000,00 €
TOTAL	378 878,00 €	TOTAL	95 000,91 €

Le résultat 2025 a été reporté en recettes de fonctionnement pour 271 921,09 € (compte 002)

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 172 899,00 € (dépense 042+depenses023- recettes 042)

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 / Dépenses d'investissement

Il s'agit essentiellement des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts, d'opérations d'ordre (liées aux amortissements), des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

2 / Recettes d'investissement

Nous retrouvons dans cette partie la Participation pour le Financement à l'assainissement collectif et des opérations d'ordre liées aux amortissements et les subventions d'investissement.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES 2026 (Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT	RECETTES 2026 Budget Primitif + Restes à réaliser)	MONTANT
Immobilisations corporelles	176 871,93 €	Subventions d'équipements	117 940,00 €
Immobilisations en cours	81 000,00 €		
Total dépenses d'équipement	257 871,93 €	Total recettes d'équipement	117 940,00 €
Emprunts et dettes	707,20 €		
Total dépenses réelles	258 579,93 €	Total recettes réelles	117 940,00 €
Opérations d'ordre	35 000,00 €	Opérations d'ordre	207 899,00 €
Total DEPENSES	293 579,13 €	TOTAL RECETTES	325 839,00 €

Le déficit d'investissement 2025 a été reporté en dépenses d'investissement pour 32 259,87 € (compte 001).

Le Maire,
Didier IDES